



Vous accompagner dans votre fin de contrat

Guide pratique

Pour le parent employeur et son salarié





Afin d'accompagner l'employeur et son salarié durant l'étape de fin de contrat, l'Urssaf service Pajemploi met à disposition un service en ligne vous permetant:

- → de simuler une fin de contrat. L'employeur n'est pas obligé d'attendre le dernier jour pour faire les démarches. Cela lui permet d'avoir un aperçu de ce que va représenter la fin de contrat. Il pourra l'enregistrer et revenir dessus à tout moment ;
- d'entamer véritablement la démarche de fin de contrat. Il pourra faire une déclaration qui sera renvoyée vers son espace déclaratif;
- → de calculer les indemnités de fin de contrat : le simulateur se base sur toutes les déclarations saisies pour établir le montant des indemnités.
- → de générer automatiquement les documents de fin de contrat :
 - reçu pour solde de tout compte ;
 - certificat de travail ;
 - attestation employeur Pôle emploi.

BON À SAVOIR :

Vous n'êtes pas dans l'obligation d'utiliser notre simulateur. En effet, la saisie d'une déclaration sur laquelle apparaît la mention « fin de contrat » permet l'édition des 3 documents cités ci-dessus.

Attention, vous ne pouvez pas utiliser le service en ligne fin de contrat si :

- → vous faites garder plus de 2 enfants ;
- → vous avez payé les congés de votre salarié dès la première année ;
- → vous avez eu recours au dispositif d'indemnisation exceptionnelle (Covid-19);
- vous avez omis d'effectuer des régularisations de salaire à la date d'anniversaire du contrat de travail.

SOMMAIRE

Simuler une fin de contrat	
Étape 1 : Quelques conseils avant de commencer	3
Étape 2 : Les éléments concernant votre contrat	3
Étape 3 : Les éléments concernant la rupturep.	5
Étape 4 : Ancienneté et congés payésp.	5
Étape 5 : Focus sur les congés payés	6
Étape 6 : A vos agendas !	6
Étape 7 : Estimation du solde de tout compte	7
Étape 8 : Checklist fin de contrat : pour ne rien oublier !p.	8
Réaliser sa dernière déclaration	9
Compléter les documents de fin de contrat	9

Simuler une fin de contrat

Vous souhaitez préparer la fin du contrat avec votre salarié ? Répondez à quelques questions et obtenez une estimation des sommes à payer, la durée du préavis et toute information utile sur la procédure à respecter.



Munissez-vous du contrat de travail et de votre agenda (afin de pouvoir saisir les dates ou évènements passés: maladie, formation,...)

Vous pouvez réaliser cette simulation à tout moment pour anticiper la procédure à respecter en fin de contrat. Néanmoins, pour obtenir une simulation la plus juste possible, réalisez cette simulation moins d'un mois avant la date de fin de contrat. En effet, les calculs étant réalisés sur la base de vos déclarations de salaire, un ou plusieurs mois de déclarations manquantes peuvent faire varier les calculs du solde de tout compte.

Les informations collectées via ce formulaire sont strictement utilisées pour les besoins de la simulation. Pour en savoir plus, nous vous invitons à consulter la politique de confidentialité et les conditions d'utilisation du simulateur.

Choisissez le salarié visé par cette fin de contrat, ainsi que les enfants concernés.

Voir le service en ligne fin de contrat Pajemploi

→ Fin de contrat Pajemploi

Les éléments concernant votre contrat Étape 2

Suivant -

Choisissez le salarié dont le contrat prend fin, ainsi que les enfants concernés :

Précédent

Choisissez le salarié.e concerné.e par cette fin de contrat :	Quel(s) enfant(s) sont concernés par cette fin de contrat ?
Josette RICHARD, assistante maternelle	Lyana DESVIGNES, 3 ans
	Mon enfant n'apparaît pas dans la liste
Suivant —>	← Précédent Suivant →
Quel est le type de contrat de travail ?	Quelle est la date de début de contrat ?
Contrat de travail à durée indéterminée (CDI)	1 ~ Mars ~ 2020 ~
Contrat de travail à durée déterminée (CDD)	A quoi correspond la date de début de contrat ? La date de début de contrat correspond à la date du premier jour travaillé. Si vous faites garder plusieurs enfants par la même salariée, la date de début de…

lire plus > Précédent

Suivant -

Indiquez quels sont les jours de garde et le nombre d'heures prévus au contrat (hors heures supplémentaires) :

OUI, le salaire de ma salatiée est	mensualisé	
NDN. I s'agit d'un accuell occasi	annel	
Quels sont les jours d'a prévus au contrat ou le avenant ? (hors heures majo	eccueil et le nombre cas échéant dans l rées)	d'heures e dernier
LUNDI		•
	Dunks 7	h 0.
MARDI	• 100	n de le service.
	Durite 7	F 0
MERCREDI		
	Durite 7	ь. О
JEUDI		
	Duete 7	н 0
VENDREDI		
	Duris 7	6.0
SAMEDI		
DIMANCHE		
Araire hebdomadaire 35h00 d'accuel par semaire		
2 valor referi ni numeli succel hennes jurnalers empres.	dana rytheren différenin, vans panore	energener bes
Quels termes avez-vou ravail ou le cas échéan	s établis dans le co at dans le dernier av	ntrat de venant ?
Nombre de semaines programm 37 semaine(s) Salaire horaire 3.85 ¢ net/heure	iées dans l'année	
Salaire mensualisé		
415,48 Cnet/mak		
This man control comparie day by	numes respectes T	



Étape 3 Les éléments concernant la rupture

Indiquez le motif de cette fin de contrat ainsi que la date de fin de contrat prévue :



Étape 4 Ancienneté et congés payés

Indiquez l'ancienneté de votre salarié :

Quelle est l'ancienneté de votre salariée ?	Après 2 ans et 10 mois d'ancienneté, vous devez respecter 1 mois de préavis. Votre salariée doit vous notifier de sa décision de démissionner par lettre recommandée avec accusé de
Comment calcule-t-on fancienneté ? L'ancienneté s'apprécie depuis le la ler jour d'accueil jusqu'à la date de fin du contrat, préavis inclus (qu'il soit réalisé ou non). A cette durée, il fraut ensuite déduire cataines périodes de suspension du contrat de travail : • les congés aux soltée ou sabbarques • les congés exceptionneis pour évênements familiaux • les abaences autorineis en on payée • et les artists maladie de votre salantée d'origine non-professionnelle Si au premier jour d'accueil de l'enfant. le particulier employeur et l'assistant e matemel le sont déji liés par un contrat de travail en cours, il convent de reprendre l'ancienneté acquise au titre du contrat le plus ancien.	Le préavis conventionnel sera réalisé
← Précédent Suivant →	La salariée peut-elle prendre ses congés payés restants pendant le préavis ? Durant la période de préavis. l'employeur ne peut pas imposer à la salariée de prendre ses congés payés. En fin de contrat, les congés payés non pris sont à régler sous la forme d'une indemnité compensatrice de congés payés. <u>lire plus ></u>
	← Précédent Suivant →

BON À SAVOIR :

L'ancienneté est calculée automatiquement. Toutefois, elle peut être modifiée par l'employeur s'il y a eu des périodes de suspension du contrat.

Étape 5 Focus sur les congés payés

Indiquez le mode de rémunération des congés payés pour lequel vous avez opté, ainsi que les périodes de congés posées par votre salarié :

J'ai	réglé les congés payés en une seule fois au mois de juin
J'ai	réglé les congés payés lors de la prise du congé principal
J'ai	réglé les congés payés au fur et à mesure de leur prise 🗸 🗸
2	L'indemnité de congés payés en année incomplète peut être versée selon 3 modes distincts Reportez-vous au mode que vous avez choisi lors de l'établissement du contrat avec votre salarié e : Irre plus >
<u>(</u>	Précédent Suivant →

Sur la période du 1 juin 2021 au 31 août 2022, quels congés payés votre salariée a-t-elle posés ?
Vacances 1 du: 01/07/2021 🗰 au: 15/07/2021 🗰 🗙
= 12 congés payés posés
Vacances 2 du: 18/12/2021
= 6 congés payés posés
Vacances 3 du: 15/07/2022
= 12 congés payés posés
+ Ajouter une nouvelle période de vacances
Comment compléter les périodes de vacances de ma salariée ? Le premier jour de vacances renseigné doit correspondre au premier jour où votre enfant aurat dù être accueilli. <u>Lire plus ></u>
← Précédent Suivant →



Étape 6 A vos agendas !

Indiquez le nombre de semaines de garde prévues au contrat de votre enfant sur la période précédente ainsi que sur celle en cours :





BON À SAVOIR :

Pour une question de facilité, vous pouvez cocher la case « Je souhaite planifier une fin de contrat au plus vite » : le simulateur proposera ainsi une date tenant compte des délais à respecter. Indiquez le nombre de semaines réellement travaillées par votre salarié sur la période en cours :





À l'inverse du cas précédent, et afin de permettre de calculer le montant de la régularisation de salaire, vous devez indiquer ici le nombre de semaines réellement travaillées par votre salarié. Il faut donc retirer toutes les périodes de congés.

Étape 7 Estimation du solde de tout compte

Commencez par indiquer si votre salarié a un ou plusieurs enfants à charge de moins de 15 ans, vivant à son domicile (tenez bien compte de la date indiquée) :

Votr char 30 a	e salariée a-t-elle un ou plusieurs enfants à ge de moins de 15 ans, vivant à son domicile au vril 2022 ?
NO	N
OUI	~
	Nombre d'enfant(s) à charge de votre salariée : 1 🗸 🗸
	Qu'est-ce qu'on entend par 'enfants à charge'? Est considéré comme enfant à charge : Tout enfant de moins de 15 ans au 30 avril de l'année de référence précédente vivant au foyer de votre salariée Toute personne handicapée, sans condition d'âge, vivant au foyer de votre salariée.
	<u>lire plus ></u>
\leftarrow	Précédent Accéder aux résultats —

€ Le dernier salaire

Ou'est-ce que c'est ?

310.39 € net *

Vous avez accès au résultat de la simulation :

L'estimation de mon solde de to	out compte
Voici la liste des salaires et indemnités que vous aurez à mentionner lors de votre déclaratio Josette RICHARD :	on de fin de contrat sur Pajemploi pour
C Le dernier salaire	310.39 € net * ?
C La régularisation de salaire	303.32 € net * ?
L'indemnité compensatrice de congés payés	404.25 € net * ?
Impacts Covid-13 par cette simulation Impacts Covid-13 par cette simulation Impacts Covid-14 par cette simulation Impacts I	tionnelle "Covid-19". Si tel est le cas. l'indemnité sés dans les formules de calcul.

Si vous n'avez pas fait de régularisation de salaire à chaque date anniversaire du contrat, le simulateur calculera uniquement les éléments sur la dernière année, et ne tiendra pas compte des données des années antérieures.



276.5 € net * L'indemnité compensatrice de congés payés

Qu'est-ce que c'est ?

Lorsque vous choisissez de rémunérer les congés payés en une seule fois au mois de juin ou lors de la prise du congé principal, en fin de contrat, Los de rosa chalante de contracte confecto parte confecto parte contra contra de la modo de parte de la parte de confecto parte de la part

Comment se calcule-t-elle ?

Le Code du travail prévoit ensuite deux méthodes pour calculer l'indemnité compensatrice de congés payés : - La règle du dixième consiste à calculer le 1/10e des salaires nets déclarés à votre salarié e au cours de l'année de référence. - La règle du maintien de salaire consiste à calculer le salaire théorique que votre salarié e aurait perçu s'il était venu e travailler les jours de congés payés non pris.

pays non pris. La méthode de calcul retenue est celle qui est la plus favorable au salarié e pour chaque période de référence concernée. NB : La période de référence correspond à la période au cours de laquelle votre salarié e acquiert ses congés payés. Elle va du 1er juin de l'année N au 31 mai de l'année N+1.

Étape 8 Checklist fin de contrat : pour ne rien oublier !

Ma	checklist de fin de contrat
Q	1. Respectez la procédure de fin de contrat
	En cas de rupture du contrat, vous devez notifier à votre salariée votre décision de rompre le contrat par lettre recommandée avec accusé de réception, ou en remise en main propre contre décharge. C'est la date de la première présentation de la lettre recommandée à votre salariée qui marquera le point de départ de cette période de préavis.
	🖂 Présentation de la lettre de rupture du contrat : le 1 juillet 2021
	Préavis de 1 mois entre le 1 juillet 2021 et le 30 juillet 2021
	Date de la fin de contrat : le 30 juillet 2021
	 2. Réalisez votre dernière déclaration sur Pajemploi Avant d'effectuer votre dernière déclaration, pensez à valider les sommes calculées avec votre salariée. Votre dernière déclaration est à effectuer sur pajemploi.urssaf.fr à partir du 25 du mois de la fin de contrat. Vous devez notamment renseigner la date de fin de contrat et déclarer le salaire et les indemnités. Comme chaque mois, n'oubliez pas d'ajouter les éventuelles heures majorées, de déduire les absences non rémunérées et de déclarer les indemnités d'entretien, de repas et kilométriques.
Ċ,	3. Générez les trois documents de fin de contrat sur le site findecontrat-pajemploi.urssaf.fr
	Après avoir effectué votre déclaration de salaire, répondez à quelques questions sur votre contrat et obtenez vos documents de fin de contrat pré-remplis : attestation employeur, certificat de travail et reçu pour solde de tout compte.
L L	4. Imprimez les documents de fin de contrat et remettez-les à votre salariée
	Les trois documents de fin de contrat doivent être remis à votre salariée pour lui permettre de justifier de son activité à votre service et faire valoir ses droits auprès de Pôle emploi. NB : Les aides Pôle emploi dont votre salariée pourrait bénéficier sont calculées à la fin du mois et le paiement se fait systématiquement à partir du début du mois suivant. La réalisation de l'attestation employeur en fin de mois n'aura pas d'impact sur l'ouverture des droits au chômage de votre salariée.

BON À SAVOIR :

Cette première étape étant terminée, l'employeur peut ensuite réaliser sa dernière déclaration sur le site Pajemploi et générer les documents de fin de contrat.



Réaliser sa dernière déclaration

Votre contrat prend fin dans quelques jours?

Vous connaissez le montant des salaires et indemnités à payer à votre salarié ?

Lors de votre dernière déclaration pour ce contrat, vous devez déclarer le salaire et les indemnités (la date de fin de contrat est renseignée automatiquement).

> Déclarer sur mon compte en ligne Pajemploi

BON À SAVOIR :

Le lien renvoie vers le compte en ligne de l'employeur. Cette étape est indispensable pour pouvoir générer les

documents de fin de contrat.

Compléter les documents de fin de contrat

Ce service vous permet de générer en toute simplicité les trois documents à remettre à votre salarié en fin de contrat :

- Une attestation employeur pour permettre à votre salarié de faire valoir ses droits auprès de Pôle emploi ;
- → Un certificat de travail pour permettre à votre salarié de justifier de son activité à votre service ;
- Un reçu pour solde de tout compte qui fait l'inventaire des salaires et indemnités versées en fin de contrat à votre salarié.



ATTENTION

L'attestation employeur n'est pas disponible si vous avez fait garder au moins 2 enfants au cours du contrat.

Si tel est le cas, vous pouvez directement prendre contact avec les services de Pôle emploi au **3995** pour faire la demande d'un document vierge.

Conditions d'utilisation

Pour accéder à ce service, vous devez avoir réalisé votre dernière déclaration de salaire sur Pajemploi. Lors de la dernière déclaration, vous avez communiqué la date de fin de contrat et déclaré les indemnités de fin de contrat dues.

Quelques conseils avant de commencer...

Prenez le temps de compléter ces informations avec soin. Les informations saisies serviront à établir des documents importants pour votre salarié, dont l'attestation employeur qui permet à Pôle emploi de calculer le montant d'une éventuelle indemnisation chômage.

Pour gagner du temps, munissez-vous de votre contrat de travail ainsi que de vos outils de prise de notes (agendas, tableaux Excel, carnet, etc.).

Gagnez encore plus de temps et de précision en réalisant cette démarche avec votre salarié !

Enfin, avant de commencer, veuillez prendre connaissance des conditions de la génération des documents de fin de contrat.

Des modèles de certificat de travail et de reçu pour solde de tout compte sont disponibles sur notre site Internet. Toutefois, ils ne peuvent être préremplis. Vous devrez renseigner les informations vous-même.



Choisissez le salarié concerné par la fin de contrat, ainsi que la date de début de contrat :

Josette F	RICHARD, assistante maternelle
	Quelle est la date de début de contrat ?
	1 ~ Mars ~ 2020 ~

Précisez si votre déclaration correspond bien à votre fin de contrat, et indiquez le ou les enfants concernés :

uel(s) enfant(s) sont concernés par cett ontrat ?	te fin de
Lyana DESVIGNES, 3 ans	~
Mon enfant n'apparaît pas dans la liste	

Synthèse

Prenez le temps de compléter ces informations avec soin. Les informations saisies serviront à établir des documents importants pour votre salariée, dont l'attestation employeur qui permet à Pôle emploi de calculer le montant d'une éventuelle indemnisation chômage.

Sa	lar	iée	

narie assistante maternelle		۷
Nom de naissance		
livilité	Femme	
Date de naissance	7 janvier 1984	
Codification UE	France	
luméro de sécurité sociale		
Adresse		
éléphone		
es données sont issues des informations du co i ces informations ne sont pas à jour, veuillez vo	mpte de votre salariée. Jus rapprocher de votre salariée.	
Ancienneté : 2 ans et 5 mois		ľ
in de l'accueil pour Alizee		Ľ
in de l'accueil pour Alizee		
in de l'accueil pour Alizee formations sur le contrat Début de contrat : 1 mars 2020		ľ
in de l'accueil pour Alizee formations sur le contrat Début de contrat : 1 mars 2020 Fin de contrat : 31 août 2022		C
in de l'accueil pour Alizee formations sur le contrat Début de contrat : 1 mars 2020 Fin de contrat : 31 août 2022 CDI		C C C C
in de l'accueil pour Alizee Iformations sur le contrat Début de contrat : 1 mars 2020 Fin de contrat : 31 août 2022 CDI Horaire hebdomadaire : 3 jours trav	vaillés par semaine, 22h00	C C C C
in de l'accueil pour Alizee Iformations sur le contrat Début de contrat : 1 mars 2020 Fin de contrat : 31 août 2022 CDI Horaire hebdomadaire : 3 jours trav Lundi	vaillés par semaine, 22h00 07h00	C C C
in de l'accueil pour Alizee Iformations sur le contrat Début de contrat : 1 mars 2020 Fin de contrat : 31 août 2022 CDI Horaire hebdomadaire : 3 jours trav Lundi Mardi	vaillés par semaine, 22h00	
in de l'accueil pour Alizee Iformations sur le contrat Début de contrat : 1 mars 2020 Fin de contrat : 31 août 2022 CDI Horaire hebdomadaire : 3 jours trav Lundi Mardi Mercredi	vaillés par semaine, 22h00	
in de l'accueil pour Alizee iformations sur le contrat Début de contrat : 1 mars 2020 Fin de contrat : 31 août 2022 CDI Horaire hebdomadaire : 3 jours trav Lundi Mardi Mercredi Jeudi	Vaillés par semaine, 22h00	
in de l'accueil pour Alizee iformations sur le contrat Début de contrat : 1 mars 2020 Fin de contrat : 31 août 2022 CDI Horaire hebdomadaire : 3 jours trav Lundi Mardi Mercredi Vendredi	Vaillés par semaine, 22h00 07h00 07h00 08h00 07h00	
in de l'accueil pour Alizee iformations sur le contrat Début de contrat : 1 mars 2020 Fin de contrat : 31 août 2022 CDI Horaire hebdomadaire : 3 jours trav Lundi Mardi Mercredi Samedi	Vaillés par semaine, 22h00 07h00 07h00 08h00 07h00	

Du 01/08/2022 au 31/08/2022	Préavis effectué et payé	
Date de notification : 11 juillet 2022 Date du dernier jour travaillé payé, préavis inclus : 26 août 2022		[
Mars 2020	250,51 € brut	
Avril 2020	272,85€ brut	
Mai 2020	312,03€ brut	
Juin 2020	321,11 € brut	
Juillet 2020	326,05€ brut	
Août 2020	321,11 € brut	
Septembre 2020	330,97 € brut	
Octobre 2020	326,05€ brut	
Novembre 2020	330,97 € brut	
Décembre 2020	321,11 € brut	
Janvier 2021	330,97 € brut	
Février 2021	310,83€ brut	
Mars 2021	345,82 € brut	
Avril 2021	321,11 € brut	
Mai 2021	330,97 € brut	
Juin 2021	328,50 € brut	
Juillet 2021	258,78 € brut	
Août 2021	338,28 € brut	
Septembre 2021	396,01 € brut	
Octobre 2021	398,48 € brut	
Novembre 2021	400,95 € brut	
Décembre 2021	391,58 € brut	
Janvier 2022	369,18 € brut	
Février 2022	398,48 € brut	
Mars 2022	367,15€ brut	
Avril 2022	403,41 € brut	
Mai 2022	396,00 € brut	
Juin 2022	410,84 € brut	
Juillet 2022	398,48 € brut	
Août 2022	534,74 € brut	
Ces données sont issues de vos déclarations de salaire Pour toutes modifications, veuillez contacter le service P	mensuelles. Pajemploi.	
Arrêts de travail sur les 24 derniers mois		
Du 21/01/2022 au 26/01/2022	Arrêt maladie	
demnités de fin de contrat		
Indemnités de fin de contrat déclarées le 2	28 août 2022	
	127.42.61	





Qui contacter ?

Pour les questions relatives à la déclaration :

L'Urssaf service Pajemploi www.pajemploi.urssaf.fr

Pour les questions relatives aux éléments de fin de contrat :

Pôle emploi https://www.pole-emploi.fr

Pour les questions relatives à la législation en vigueur, au droit du travail, à la relation employeur/salarié :

La Ddets de votre département https://travail-emploi.gouv.fr



12